

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°5/2024

Objet :

Aide exceptionnelle

**Certifié exécutoire
par la Présidente le**

04/11/2024
MB

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
24 OCT. 2024
ARRIVEE

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 octobre, à vingt heures, l'assemblée s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 08 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Anne-Marie BARBIER, Muriel POLLART, Lucette BUTELLE, Bruno VIENNE, Serge DUCRON, Véronique HERMANT, Raynald LEPOIVRE, Laurent MUCHEMBLED, Dorothée LEFEBVRE.

Absents : Daisy LAINE, Nathalie PRUVOST, Angélique BARBIER.

Secrétaire : Dorothée LEFEBVRE

La séance ouverte, Madame BARBIER explique la demande de Monsieur Gueric CHEVALIER qui rencontre des difficultés pour payer les obsèques de son père, Monsieur Jean-Paul CHEVALIER. Monsieur Gueric CHEVALIER a remis sa dernière déclaration de revenus. Ses ressources sont très faibles, Madame BARBIER propose donc de verser directement aux pompes funèbres LEGRAND la somme de 144,40€. Cette somme correspond à 5% de la facture des pompes funèbres LEGRAND pour les obsèques de Monsieur Jean-Paul CHEVALIER qui s'élève au total à 2 888,00€.

A l'unanimité des membres présents cette proposition est acceptée. La somme de 144,40€ sera donc versée aux pompes funèbres LEGRAND pour les obsèques de Monsieur Jean-Paul CHEVALIER.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Présidente,
Anne-Marie BARBIER

